



Randonneurs Vals de Saintonge

211 Plainpoint

17400 Saint-Jean-d'Angély

Mireille Bonnin présidente : Tel :
07 82 39 42 32

randonneursvalsdesaintonge@laposte.net

Assurance R.C.P.

WTW France - Département Sport Immeuble
Quai 33,33/34 quai De Dion Bouton CS70001 –
92814 Puteaux
Tél. : 09 72 72 01 19
ffrandonnee@grassavoye.com
Contrat n° : 41789295M / 0002

Garantie financière :

GROUPAMA Assurance-crédit & Caution 132
rue des Trois Fontanet 92000 Nanterre
Tel 33(0)149313131
Contrat n° 4000716162 /0



NOTICE D'INFORMATION

Courcelles, le 15 décembre 2023

**SEJOUR de 6 jours de randonnées (du 22 au 29 mai 2024- 7 nuitées,
8 jours) - SEMUR-EN-AUXOIS Le Val-Larrey – 21140 FLÉE**

La sortie est ouverte aux adhérents de l'Association, inscrits à l'activité de randonnée pédestre et titulaires de la licence FFRandonnée 2023/2024 avec assurance RC ou plus. Ouverture possible à d'autres licenciés FFRandonnée avec licence 2023/2024 avec assurance RC ou plus, ou titulaire d'un « Pass-Découverte » dont la validité couvre la totalité du séjour.

Nombre de participants : 18 au minimum avec 5 voitures, 28 au maximum avec 7 voitures.

Dates : du mercredi 22 mai au mercredi 29 mai 2024.

Déplacements : voitures personnelles avec co-voiturage

PROGRAMME :

Les participants sont attendus au VVF Bourgogne Auxois Morvan- rue de la Chaume des Croix -Hameau Le Val Larrey Ville 21140 Flée le mercredi 22 mai 2024 à partir de 17 h.

Les six randonnées prévues permettront de découvrir l'Auxois, ses paysages, ses villages médiévaux, les sources de la Seine.

Le deuxième jour (jeudi 23 mai) est prévue la visite du site Alésia : visite guidée du musée, visite guidée du site et aller-retour pour le commentaire de la statue de Vercingétorix, 700 m à pied à partir du site. 3h 15 de visite environ

Le samedi 25 mai à 15 h : visite guidée de Semur-en-Auxois (durée 1h 30).

Le lundi 27 mai : à partir de 15 h visite en 2 groupes de la fabrique des bonbons à l'anis à Flavigny-sur-Ozerain ; environ 1h30.

Fin de séjour à l'issue du petit-déjeuner le mercredi 29 mai après le petit-déjeuner.

Le programme des randonnées ci-dessous peut-être modifié suivant les conditions météo ou conditions particulières locales.

Randonnée jeudi 23 mai 2024 : Sur les traces de Vercingétorix à Alise-Sainte-Reine, à 16 km de Semur-en-Auxois, 8 km 500 en boucle, 280 m de dénivelé, pique-nique tiré du sac.

Randonnée vendredi 24 mai 2024 : Découverte de la forêt domaniale de Flavigny, boucle de 16.5 km dénivelé 235 m, pique-nique tiré du sac.

Association bénéficiaire de l'Immatriculation Tourisme fédérale de la Fédération Française de la Randonnée Pédestre 64, rue du Dessous des Berges 75013 Paris – Numéro d'immatriculation : IM075100382.
Tél. 01 44 89 93 90 – CENTRE D'INFORMATION : tél. 01 44 89 93 93

La Fédération Française de la Randonnée Pédestre est une association reconnue d'utilité publique. Agréée et délégataire du Ministère chargé des Sports pour la randonnée pédestre et le Longe Côte. Membre du Comité National Olympique et Sportif Français et de la Fédération Européenne de la Randonnée Pédestre Code APE : 9319Z – SIRET : 303 588 164 00051

Randonnée samedi 25 mai 2024 : Autour de Semur-en-Auxois, vers le barrage de Massène. 12.5 km dénivelé 80 m, repas tiré du sac, puis visite de la ville.

Randonnée dimanche 26 mai 2024 : Les sources de la Seine à 40 km de Semur-en-Auxois, 12 km en boucle, Dénivelé 190 m, pique-nique tiré du sac.

Randonnée lundi 27 mai 2024 : Randonnée à partir de Flavigny-sur-Ozerain, 8 km en boucle, Dénivelé 250 m, pique-nique tiré du sac. Puis découverte du village avant la visite de la fabrique de bonbons à l'anis.

Randonnée mardi 28 mai 2024 : Randonnée au départ de l'abbaye de Fontenay, dénivelé 295 m, 17.5 km en boucle, repas tiré du sac.

HEBERGEMENT :

L'hébergement sera assuré au VVF Bourgogne Auxois Morvan- rue de la Chaume des Croix -Hameau Le Val Larrey 21140 Flée Tel : 03.80.97.12.99. Mail : semur@vvfvillages.fr site : <http://www.vvf-villages.fr> qui assurera la fourniture des repas, avec pique-nique pour le déjeuner du midi.

Lits faits à l'arrivée, serviette de toilette fournie, pas de gants de toilette fournis. Vin compris au repas.

COÛT DU SEJOUR

Le coût du séjour est fixé à 570 € par personne prix ferme et définitif non révisable, en pension complète, en chambre double ou triple sur la base de 21 personnes.

Ce prix comprend :

- La pension du dîner du 1^{er} jour au déjeuner (pique-nique) du dernier jour.
- L'accompagnement des randonnées par un animateur breveté de l'association aidé d'un candidat au certificat d'animateur de randonnée de proximité.
- La visite du musée et du site Alésia, la visite guidée de Semur-en-Auxois et la visite guidée de la fabrique des bonbons à l'anis de Flavigny-sur-Ozerain.

Ne sont pas compris :

- La fourniture du pique-nique du premier jour.
- Les boissons.
- Les dépenses personnelles.
- Le voyage, jusqu'à Semur-en-Auxois et les déplacements sur place basés sur le co-voiturage.
- Les assurances facultatives (annulation, interruption, bagages, assistance rapatriement).
- D'une manière générale, tout ce qui n'est pas indiqué comme « compris ».

INSCRIPTIONS :

Votre contrat d'inscription **individuel** au séjour doit être remis au responsable tourisme de l'association **Christian Audouin** lors de **la randonnée du dimanche 7 janvier 2024** ou renvoyé à son **adresse 14 rue bourg 17400 Courcelles** avant le **15 janvier 2024** accompagné de

1 la fiche assurance facultative complétée et signée même si vous ne souscrivez pas.

2 4 chèques : un de 140 € encaissé le 15 janvier 2024 et 3 de 1110 € encaissés les 15 février, 15 mars et 15 avril.

Votre pré-inscription a été **matérialisée par le dépôt d'un chèque de réservation de 100 €** déjà encaissé par l'association.

Suivant le nombre de préinscrits, la décision, de réaliser ou non ce séjour, sera prise le 1^{er} janvier 2024. En cas d'annulation, le remboursement de la pré-inscription sera effectué par l'Association.

S'il est décidé de réaliser ce séjour, l'Association proposera aux préinscrits un Bulletin d'Inscription. Votre inscription deviendra définitive après signature et renvoi de ce Bulletin sous **8 jours**. Le chèque de réservation sera affecté au règlement de l'acompte.

ASSURANCES FACULTATIVES :

Association bénéficiaire de l'Immatriculation Tourisme fédérale de la Fédération Française de la Randonnée Pédestre 64, rue du Dessous des Berges 75013 Paris – Numéro d'immatriculation : IM075100382.
Tél. 01 44 89 93 90 – CENTRE D'INFORMATION : tél. 01 44 89 93 93

La Fédération Française de la Randonnée Pédestre est une association reconnue d'utilité publique. Agréée et délégataire du Ministère chargé des Sports pour la randonnée pédestre et le Longe Côte. Membre du Comité National Olympique et Sportif Français et de la Fédération Européenne de la Randonnée Pédestre Code APE : 9319Z – SIRET : 303 588 164 00051

Vous aurez la possibilité de souscrire, lors de l'inscription définitive, aux assurances individuelles facultatives au moyen du bulletin de souscription assurances joint à notre envoi.

PAIEMENTS :

Acompte de **100 €** à la préinscription. Déjà encaissé.

Primes d'assurance (facultatives) par chèque séparé encaissé dès votre inscription.

Chèque de 140 € encaissé au 15 janvier 2024

Chèque de 110 € encaissé au 15 février 2024

Chèque de 110 € encaissé au 15 mars 2024.

Chèque de 110 € encaissé au 15 avril 2024.

Avant le départ, possibilité d'annuler son inscription selon les conditions ci-dessous ou de se faire remplacer. Les primes des assurances souscrites et les contributions UEIT seront systématiquement dues.

Tous ces règlements doivent être faits à l'ordre de l'Association RVS.

DISPOSITIONS CONCERNANT LES DEPLACEMENTS :

Les participants sont invités à se regrouper, par affinité, pour viser à constituer des équipages de 3 à 4 personnes par véhicule. Déplacement d'environ 1200 à 1400 kms suivant les trajets choisis comprenant aller-retour+ trajets sur place. Chaque équipage constitué gèrera la contribution de chacun aux frais du déplacement. (Trajet A-R et trajetssur place)

FRAIS DE RESOLUTION OU D'ANNULATION DE L'INSCRIPTION :

Le voyageur peut annuler son voyage à tout moment aux conditions financières suivantes :

-Annulation faite avant **le 31 janvier 2024** : restitution des sommes versées avec retenue de **50 € pour frais.**

-Annulation faite entre le **1^{er} février 2024** et le **15 avril 2024** : restitution des sommes versées avec une retenue de **la moitié du montant du séjour.**

-Annulation postérieure au **16 avril 2024** : **retenue de 100% du montant total du séjour.**

DIVERS :

Selon les conditions climatiques sur place, les activités prévues pourront être modifiées.

Selon les conditions sanitaires, le séjour pourra être modifié ou annulé.

En cas d'annulation, le remboursement pourra être se faire selon les prescriptions gouvernementales. Elles ne pourront en aucun cas donner lieu à une compensation financière.

Une réunion d'organisation du séjour sera programmée le dimanche 4 février 2024 à l'issue de l'assemblée générale.

CESSION DU SEJOUR :

Avant le départ, un voyageur peut céder son voyage à un autre participant titulaire d'une licence FFRandonnée valide ou d'un Pass-Rando-Découverte valide.

Les sommes versées seront remboursées au participant démissionnaire avec retenue de **30 €**. Cependant, les contributions UEIT ainsi que les primes d'assurances éventuellement souscrites resteront acquises à la structure organisatrice. Le participant remplaçant devra remplir aussitôt un bulletin d'inscription en double exemplaire et s'acquitter sans délai du montant du séjour, des contributions UEIT et éventuellement de primes d'assurances facultatives.

Conditions générales de vente et notice sur les assurances consultables à la Permanence de l'Association ou sur le site de l'association **<https://rvs17.jimdofree.com/>**

Le responsable tourisme du comité : Christian Audouin.

A handwritten signature in black ink on a light blue background. The signature is cursive and reads 'Christian Audouin'.